

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10
- Absents : 3

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

31/03/2023

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 05 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, M. Jean-Philippe VALENTIN ;

Absents excusés : M. Christian BONNET ; Mme Sidonie REYNIER, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : Mme Danielle LEUDIERE

Objet : Attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2023

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023 et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Parents d'élèves argillérois 500 €
- Les Boissettiers 600 €
- Les amis du Bienheureux pape Urbain V.....100 €
- Restos du Cœur.....100 €
- AFM.....100 €
- FUZE radio.....50 €
- Association des usagers TER-SNCF de la rive droite du Rhône.....50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1500 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT

